

France  
Assos  
Santé



 *La voix des usagers*

— Auvergne-Rhône-Alpes —

# Rapport de gestion 2019

## Faits marquants durant l'exercice écoulé

L'année 2019 correspond au second exercice après la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de l'ancien CISS Auvergne-Rhône-Alpes par l'UNAASS, pour former l'URAASS Auvergne-Rhône-Alpes (nom de marque : France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes). Des éléments de comparaison entre les deux exercices deviennent possibles, à commencer par le constat d'une augmentation sensible des charges, intégralement couvertes par des produits, qui correspond au développement de l'activité sur conventions régionales. L'année 2019 a ainsi vu les deux services aux usagers – X-Ailes et AUPRES – tourner « à plein régime » sur l'ensemble des douze mois au profit des habitants de la région. Les associations membres de l'URAASS ARA sont au nombre de 139 au 31/12/2019.

A noter que les comptes de l'URAASS ARA ne forment donc qu'une sous-partie des comptes de l'UNAASS, seule entité juridique constituée, qui font l'objet d'un vote par l'Assemblée générale de l'association nationale.

## COMPTE DE RESULTAT

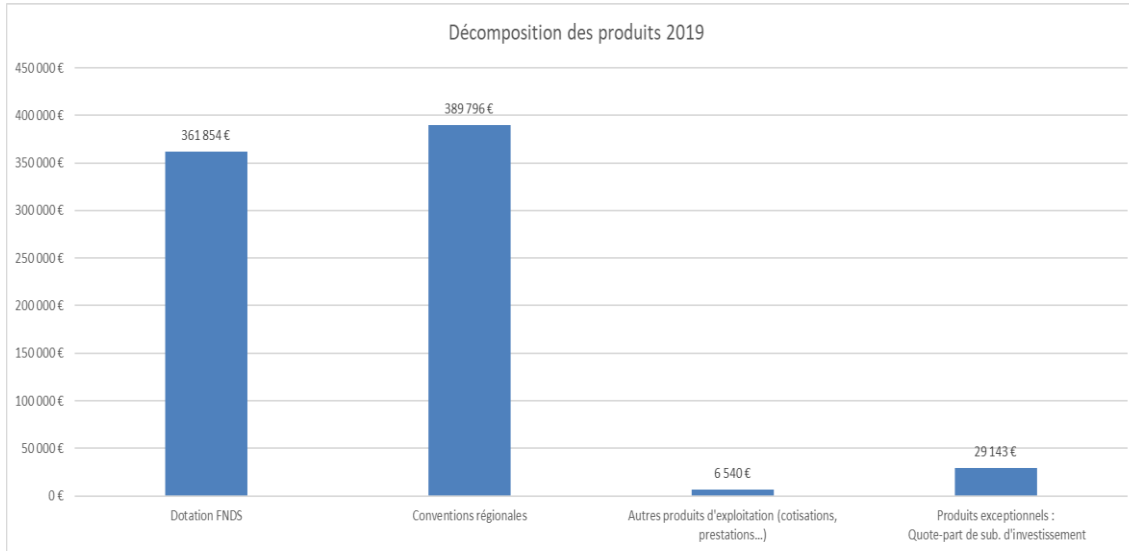
Le compte de résultat 2019 se compose ainsi :

- **425 478€** de **produits**, dont 396 336€ de produits d'exploitation et 29 143€ de produits exceptionnels (+ 29% par rapport à l'exercice 2018)
- **361 854€** de « déficit » qui constitue en réalité la **dotation du FNDS** (Fonds national pour la démocratie sanitaire) affectée à la délégation Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention nationale passée par l'UNAASS avec le ministère des Solidarités et de la santé et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS) (- 5,7% par rapport à 2018)
- **787 332€** de **charges**, la totalité étant constituée de charges d'exploitation

Une délégation ne peut présenter un résultat négatif ou positif et se situe nécessairement à **l'équilibre**. Au plan national, l'UNAASS présente un **excédent de l'exercice 2019 de 79 077€**, constitué principalement des cotisations des associations et du résultat financier, sur un **exercice total de 8 225 306€** (contre 7 467 741 € en 2018, soit + 10,1%).

## LES CHIFFRES CLES DU COMPTE DE RESULTAT 2019

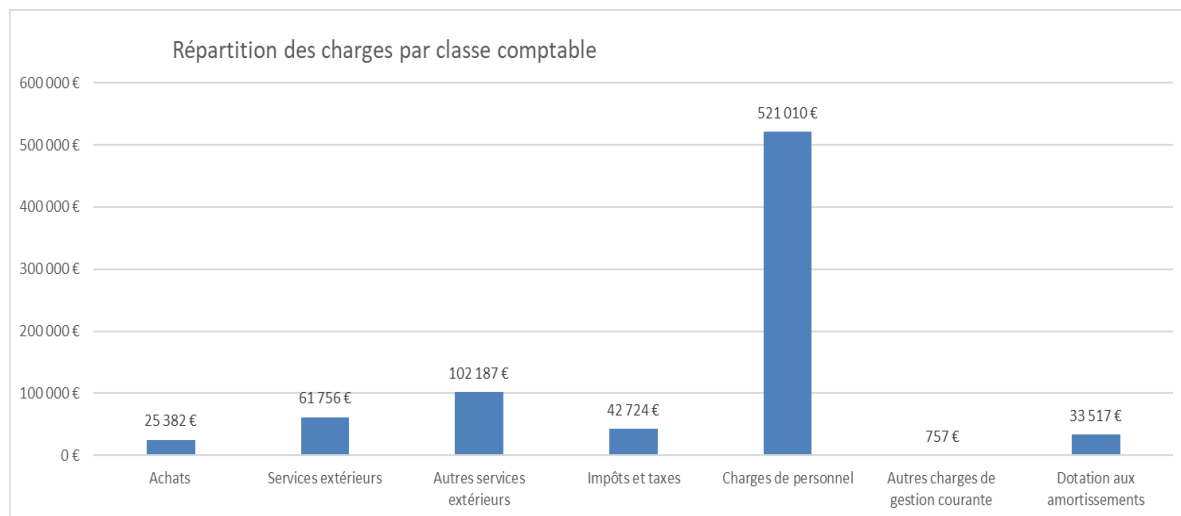
Un budget réalisé **en progression sensible (+ 10,8%)** en comparaison avec l'exercice 2018 (710 K€)



Les **subventions publiques** représentent **98% des financements** de l'URAASS ARA.

La dotation du **FNDS** représente **45%** et les **conventions régionales 53%** de la totalité de ses produits.

L'ensemble des dépenses de personnel (charges et taxes) représentent **71 % du total des charges.**



**Effectifs** : en moyenne, la délégation Auvergne-Rhône-Alpes a disposé de **13,9 ETP** en 2019, dont **7,8 financés** par les conventions régionales.

## RESULTAT D'EXPLOITATION :

Produits d'exploitation et dotation du FNDS, 758 190€

### **Prestation de services, 866€**

Ce poste correspond au remboursement de leurs frais de repas par les professionnels ayant participé aux 3 journées « RU-PCRUI » organisées en 2018.

### **Subventions d'exploitation, 389 796 € et 361 854 €**

Les **subventions régionales** s'élèvent formellement à 389 796 €. La répartition des subventions entre les conventions régionales se décompose de la façon suivante :

#### Agence régionales de santé

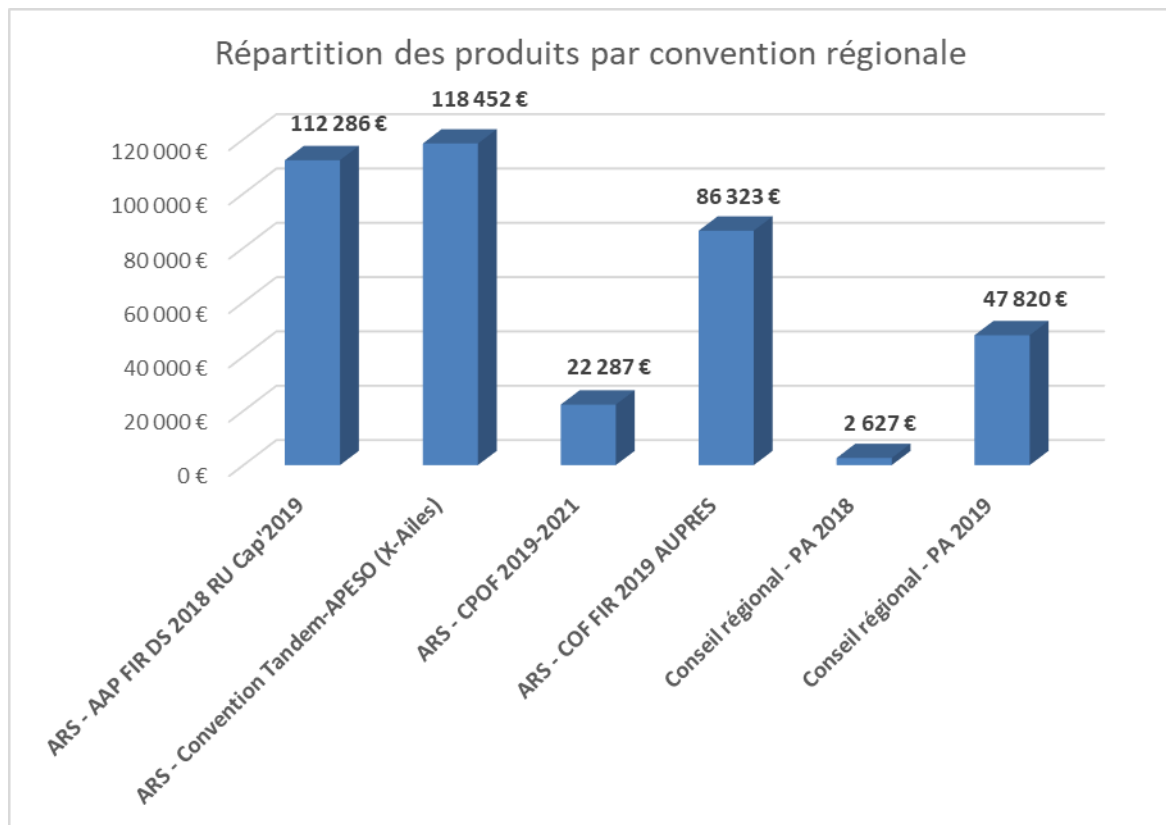
- Conventions FIR Démocratie sanitaire 2018, pour un total de 112 286 € : cette convention résulte de l'appel à projets (AAP) FIR DS 2018. Elle a permis de mettre en œuvre sur l'exercice 2019 les actions suivantes : Trajectoires (41,9K€), Accompagnement au projet des usagers (13K€), Plaintes et réclamations (19,4K€), Médiations hospitalières (13,4K€) et Sensibilisation à la RU (11,3K€), avec des frais généraux affectés à hauteur de 13K€. Parmi ces actions, deux n'ont pu être terminées sur l'exercice et le solde de la subvention de 14 714€ est donc reporté sur l'exercice 2020.
- Convention pluriannuelle Tandem-APESO (X-Ailes) : mise en place d'un service d'accompagnement vers l'autonomie en santé des personnes en situation de surpoids et d'obésité. Affectation en 2019 : 118 452€. Convention signée dans le cadre de l'appel à projets national « article 92 ».
- Convention pluriannuelle 2019-2021 : cette convention vient financer la mise en œuvre de deux actions : l'animation du groupe de travail « Expression directe des personnes en situation de précarité » (7,7K€) qui travaille sur le suivi et l'évaluation du Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis

(PRAPS) et l'animation du réseau des personnes qualifiées sur la région (11,7K€).  
 Montant des frais généraux pris en charge : 2,8K€.

- Convention FIR 2019 AUPRES : cette convention a permis de mettre en œuvre le service AUPRES d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes au bénéfice de l'ensemble des usagers de la région sur l'exercice 2019. Sur les 100K€ attribués par l'ARS par ce biais, 86 323€ ont été dépensés. Le solde fera l'objet d'une dévolution.

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes :

- Programme d'action 2018 : cette convention couvrait principalement l'exercice précédent et le montant dépensé (2 627€) correspond pratiquement au solde de la convention. Il a permis de co-financer la poursuite du service AUPRES et les ateliers d'information et de sensibilisation des jeunes aux droits en santé.
- Programme d'action 2019 : comme la précédente, cette convention a permis de co-financer la poursuite du service AUPRES (36,8K€) et les ateliers d'information et de sensibilisation des jeunes aux droits en santé (Acteur de ta santé ! 6,4K€), avec près de 4,5K€ de frais généraux affectés à la convention.

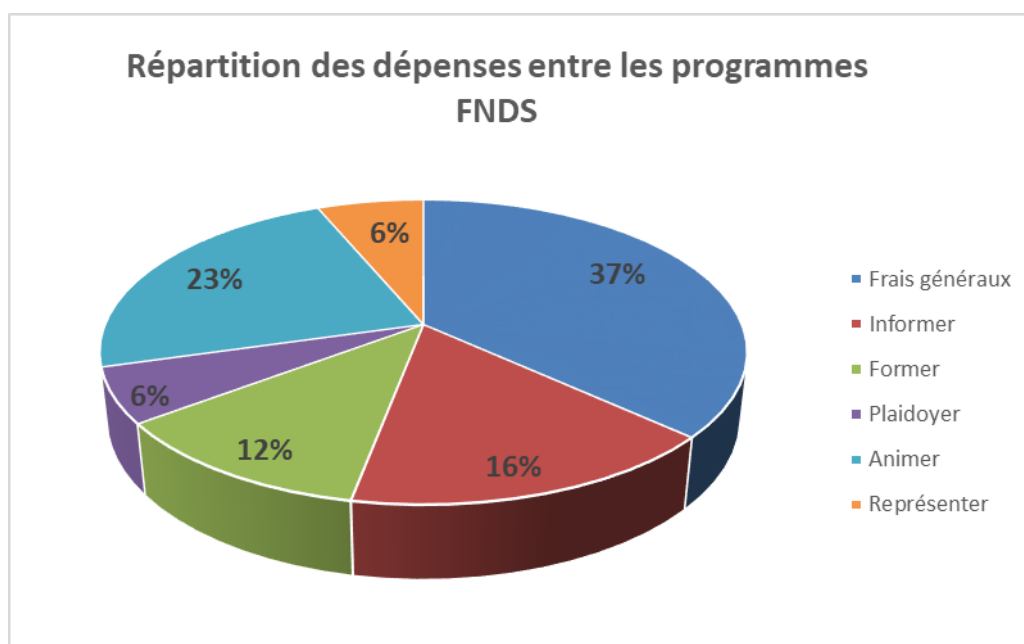


### La *convention nationale FNDS*

La dotation affectée à France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à 361 854 € pour l'année 2019. Elle couvre l'ensemble des activités de la délégation liées à la mise en œuvre des 5 programmes couverts par la convention nationale :

- Programme 1 : Informer les usagers, RU et acteurs associatifs
- Programme 2 : Former les RU et bénévoles associatifs
- Programme 3 : Expression des attentes et plaidoyer
- Programme 4 : Animer le réseau des RU et associations agréées
- Programme 5 : Représenter les usagers du système de santé

La convention nationale couvre également la quote-part des « frais généraux » imputables à la mise en œuvre de ces 5 programmes.



**Cotisations : 4 865€.**

**Autres produits et transferts de charges : 490 € et 319 €**

**Charges d'exploitation, 787 954€**

**Achats, 25 382€**

Le niveau des achats est en progression sensible comparativement à l'exercice précédent (20 648€, + 23%) principalement au règlement de 10 000€ au laboratoire HESPER pour l'évaluation du projet X-Ailes, qui compense ainsi partiellement la réaffectation de plus de 4000€ d'achats de supports pour la JEDS dorénavant comptabilisés en 623 800 (« Publicité – relation pub »).

**Services extérieurs, 61 756€**

Ce poste est globalement stable (+ 6%) au regard de l'exercice précédent, avec, parmi les progressions notables, les dépenses liées aux locaux (charges locatives et entretien sur le site de Clermont-Ferrand) et le recours à un prestataire pour l'animation d'un séminaire sur le rôle et mission des élus en région.

**Autres services extérieurs, 102 187€**

Là aussi, faible progression sensible au regard de l'exercice 2018 (+ 6%). Elle s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de communication et supports, avec la valorisation de toutes les dépenses de la JEDS sur ces codes 62 (+14K€ environ), et l'augmentation des dépenses de repas (+3K€ environ) et d'hôtel (+1,2K€) qui sont partiellement compensés par la diminution des frais de déplacements (-8K€) et des honoraires diverses (-5,3K€).

**Impôts et taxes, 42 724 €**

Ce poste est en forte progression au regard de l'année 2018 (+ 72%). Cela s'explique principalement par l'augmentation des taxes liées au nombre de salariés et à la masse salariale (taxe sur les salaires, formation continue, effort de construction, soit près de 14K€ supplémentaire). L'autre raison est l'isolement de la taxe foncière sur les quittances de loyers qui permet maintenant de l'affecter sur le compte 635120 (3,7K€).

### **Charges de personnel, 521 010€**

Les charges de personnel progressent de 10%, en comparaison à 2018, principalement du fait :

- De la stabilisation de l'équipe à un niveau élevé de personnel (13,9 ETP contre 12,5 en 2018) : 2 salariés dédiés au service AUPRES sur l'ensemble de l'année, ainsi que deux Référente parcours de santé (RPS) pour le service X-Ailes (alors que celles-ci n'avaient pris leur poste qu'à mi exercice, en 2018).
- Du recrutement à nouveau d'une chargée de projets en CDD de 9 mois sur la convention ARS AAP FIR DS 2018.

Au 31 décembre 2019, l'équipe régionale comptait **13,6 ETP**, dont 8 basés au siège régional (Lyon) et 5,6 sur les 4 antennes territoriales (3 à Clermont-Ferrand, 1 à Chambéry, 0,8 à Livron-sur-Drôme et 0,8 à Roanne).

### **Autres charges de gestion courante, 756€**

### **Dotation aux amortissements, 33 516€**

Ce poste est en léger retrait (- 7%) s'explique principalement par la fin de l'amortissement comptable de matériel informatique. Les charges restent alors principalement constituées par l'amortissement du Serious game « Take Care », les supports du MOOC « Droits des usagers », la réédition en 5 exemplaires de l'exposition itinérante « Un nouveau regard sur vos droits s'impose ! », et les travaux d'aménagement et les investissements en équipement liés au déménagement de la structure, rue de Créqui, en février 2016.

### **RESULTAT EXCEPTIONNEL :**

#### **Quote-part de subvention d'investissement, 29 142€**

Près de 87% des amortissements sont couverts par des quote-part de subvention d'investissement liées à des conventions régionales. Il en est ainsi du Serious game « Take Care » (21 420€ issues de conventions avec le Conseil régional et l'ARS), du renouvellement de l'exposition itinérante (2 672€ couverts par une convention du Conseil régional), du



financement des supports du MOOC « Droits des usagers » (3 587€ / ARS) et de celui des travaux d'aménagement et d'équipement des locaux de la rue de Créqui (1 462€ / Convention Pascaline).

## L'URAAS ARA au sein de l'UNAASS – chiffres clés

	<b>URAASS ARA</b>	<b>Ensemble des URAASS</b>	<b>UNAASS</b>
Effectifs au 31/12/2019	13,6 ETP	57,3 ETP	85,2 ETP
Total des charges 2019	787 332 €	3 857 102 €	8 146 229 €

# ANNEXE

Situation comptable au 31/12/2019 :  
analyse au regard du BP 2019

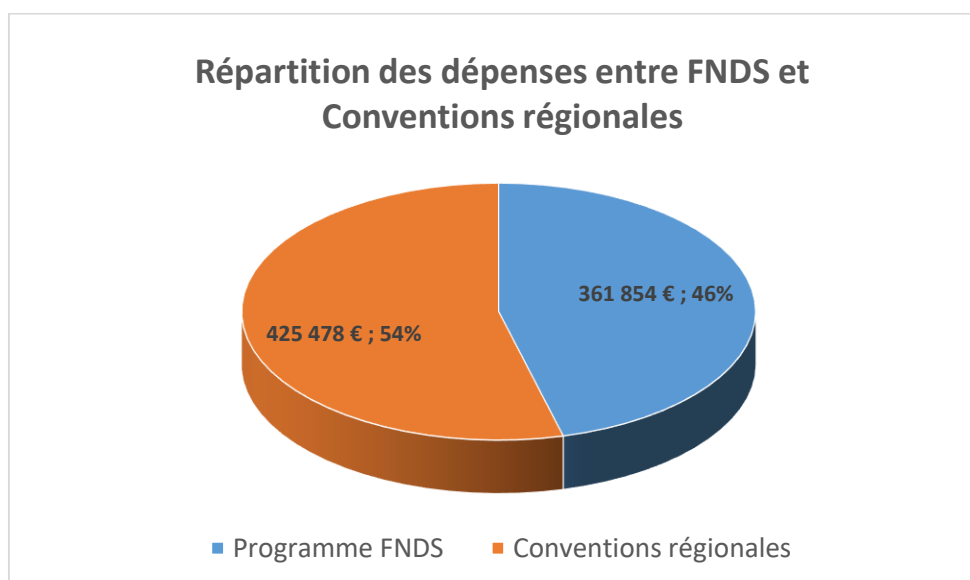
*Note au Bureau régional du 18/05/2020*

Situation comptable au 31/12/2019 : analyse au regard du BP 2019

Bureau du 18 mai 2020

Montant total des dépenses au 31 décembre 2019 : 787 332€ (part de la masse salariale : 70,4%)

Rappel : montant total du budget prévisionnel = 900 151€ (part de la masse salariale : 68%)



3 principaux constats :

- une exacte **inversion de la tendance** par rapport à l'exercice 2018 où le FNDS représentait 54% des dépenses et les conventions régionales 46%.
- un budget réalisé bien inférieur au budget prévisionnel principalement en raison d'**une consommation du FNDS très en dessous du prévisionnel** (361K€ de dépenses réalisées contre 520K€ budgétées)
- **une activité liée aux conventions régionales finalement supérieure aux estimations initiales** (425K€ de réalisé contre un prévisionnel de 379K€).

## Répartition des dépenses liées au FNDS entre ses 5 programmes & comparatif avec le BP 2019 par programme

	Budget prévisionnel 2019 FNDS				Situation des dépenses au 31/12/2019				
	Global	Par axe	Postes	Par poste	Global	%	Par axe	Par poste	% du budget réalisé par axe
<b>Axe 1 - Informer</b>	520 652 €	89 068 €	Dépenses MS	34 344 € 54 724 €	368 094 €	71%	59 767 €	20 973 € 38 795 €	67%
<b>Axe 2 - Former</b>		81 055 €	Dépenses MS	37 185 € 43 870 €			43 181 €	11 675 € 31 506 €	53%
<b>Axe 3 - Plaidoyer</b>		20 425 €	Dépenses MS	7 762 € 12 663 €			21 459 €	2 837 € 18 623 €	105%
<b>Axe 4 - Animer</b>		71 746 €	Dépenses MS	37 826 € 33 920 €			85 116 €	26 292 € 58 824 €	119%
<b>Axe 5 - Représenter</b>		21 217 €	Dépenses MS	8 101 € 13 116 €			23 247 €	1 332 € 21 916 €	110%
<b>Frais généraux</b>		237 140 €	Dépenses MS	66 926 € 170 214 €			135 323 €	57 937 € 77 386 €	57%

### Principaux constats :

- La consommation du FNDS bien en dessous du prévisionnel tient principalement aux « frais généraux » (-105K€) et aux axes « Former » (- 39K€) et « Informer » (-30K€)
- Les dépenses sur les axes « Plaidoyer » et « Représenter » correspondent à peu près aux montants initiaux estimés alors qu'elles ont été sensiblement supérieures (en %) pour l'axe « Animer » (+ 14K€ environ)

### Après analyse par charge comptable (hors masse salariale), il ressort que...

... les principaux éléments d'explications sur le différentiel prévisionnel / réalisé (voir détail sur document « *Annexe 1 – détail différentiel\_par motif d'explication* ») relèvent :

- de l'imputation de FG initialement fléchés vers le FNDS sur les conventions spécifiques (81K€ - cf 49K€ de MS + 32K€ autres dépenses)
- de dépenses surestimées (pour 43,1K€) en plus grand nombre que les dépenses sous-estimées (6,7K€)
- du souci de contenir les dépenses (11,5K€)
- sur certains postes : des dépenses moindres que l'année précédente (11,1K€), sans explications évidentes, voire en lieu et place de hausses attendues (déplacements).
- d'actions budgétées non réalisées (11,1K€)
- d'erreurs dans la construction du BP initial (9,5K€)

Au-delà de cette analyse par charge comptable, il convient de rappeler qu'en milieu d'année 2019, **la dotation de la délégation en FNDS a été ramenée de 530K€ à 420K€** : des mesures avaient alors été prises pour s'assurer de la réalisation/consommation des conventions spécifiques et réduire au plus le recours au FNDS (**rééquilibrage**).

## Répartition des dépenses liées aux conventions spécifiques & comparatif avec le BP 2019 par programme

Conventions et actions		Axe	Budget prévisionnel 2019 par action & convention				Situation au 31/12/2019					
			Global par convention	Par action	Postes	Par poste	Global par convention	%	Par actions	Par poste	% du budget réalisé par action	% de réalisation de l'action
ARS AAP FIR DS 2018 "RU Cap'2019" (11)	Trajectoires	2	127 000 €	65 891 €	Dépenses	23 392 €	112 286 €	88%	46 925 €	16 078 €	71%	100%
					MS	42 500 €				30 848 €		
	Accompagnement PDU	2		Dépenses	1 736 €	14 800 €			4 085 €	197%	100%	
				MS	5 758 €				10 715 €			
	Bonnes pratiques plaintes & récla.	3		Dépenses	4 762 €	21 893 €			6 830 €	112%	85%	
				MS	14 771 €				15 063 €			
Impact médiations hospitalières	3	Dépenses	4 279 €	15 563 €	2 735 €	82%	85%					
		MS	14 771 €		12 829 €							
Sensibilisation à la RU	5	Dépenses	4 158 €	13 104 €	2 331 €	88%	70%					
		MS	10 782 €		10 774 €							
ARS CPOF 2019-2021 (12)	Animation réseau des PQ	1	39 000 €	28 000 €	Dépenses	8 400 €	22 287 €	57%	13 458 €	2 800 €	48%	?
					MS	19 617 €				10 657 €		
	GT Précarité	3		11 000 €	Dépenses	3 700 €			1 967 €	80%	?	
MS		7 332 €	6 863 €									
Conseil régional PA 2018 (8)	Exposition itinérante jeune	1	7 200 €	650 €	Dépenses	195 €	7 318 €	102%	567 €	472 €	87%	100%
					MS	455 €				94 €		
AUPRES	1	Dépenses	1 965 €	6 751 €	1 359 €	103%	100%					
		MS	4 585 €		5 393 €							
Conseil régional PA 2019 (13)	Exposition itinérante jeune	1	50 000 €	4 500 €	Dépenses	1 350 €	47 820 €	96%	6 973 €	3 691 €	155%	100%
					MS	3 150 €				3 282 €		
	AUPRES	1		45 500 €	Dépenses	13 650 €			14 132 €	90%	100%	
MS		31 850 €	26 715 €									
ARS Convention AUPRES 2019 (14)	AUPRES	1	100 000 €	100 000 €	Dépenses	30 000 €	86 323 €	86%	86 323 €	12 660 €	42%	100%
					MS	70 000 €				73 664 €		
ARS CPOF X-Ailes (6)	X-Ailes	1	122 109 €	122 109 €	Dépenses	21 400 €	118 452 €	97%	118 452 €	29 936 €	97%	100%
					MS	100 709 €				88 516 €		

## Pourquoi l'activité liée aux conventions régionales a-t-elle été finalement supérieure aux estimations initiales ?

- A la différence du FNDS, les conventions régionales ont fait l'objet **d'une consommation proche des estimations initiales**. Une exception : le CPOF ARS 2019-2021 (qui porte les actions « Groupe de travail expression directe des personnes en situation de précarité » et « Animation du réseau des personnes qualifiées »).
- En cours d'année, une **convention a finalement été signée avec l'ARS permettant de financer le service AUPRES**, alors que le budget prévisionnel reposait sur une activité uniquement sur le premier semestre.
- L'ensemble des **frais généraux** imputables aux conventions spécifiques leur ont été affectées, en conformité avec ce que permettait chacune des conventions (au total, 32K€ hors masse salariale + 49K€ de masse salariale, soit 81K€ au total)
- Les 33,5K€ de **dotations aux amortissements** sont couverts à 80% (26,7K€) par des provisions réalisées sur des conventions régionales antérieures (Take Care, Exposition itinérante, etc.)

## Point sur les conventions régionales en vue de la construction du BP 2020 révisé :

- Convention annuelle dont l'intégralité de la subvention annuelle n'a pas été consommé et peut faire l'objet d'un report sur l'exercice 2020 en accord avec l'ARS :
  - o ARS AAP FIR DS « RU CAP'2019 » : **14 714€**
- Conventions pluriannuelles dont le montant moyen annuel de la subvention annuelle n'a pas été consommé et peut faire l'objet d'un report sur les exercices suivants (2020, 2021, voire 2022) conformément à la convention signée avec l'ARS :
  - o CPOF ARS 2019-2021 : **16 713€**
  - o CPOF ARS X-Ailes : **3 657€**
- Convention annuelle dont l'intégralité de la subvention annuelle n'a pas été consommé et ne peut pas faire l'objet d'un report sur l'exercice 2020 et doit donc faire l'objet d'une dévolution ou d'un abandon :
  - o ARS Convention AUPRES 2019 : 13 677€ (dévolution)
  - o Conseil régional PA 2019 : 2 180€ (abandon)